

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

ARRETE

n° A/RH/2026/164

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ATTACHE PRINCIPAL

Le Maire de Port-la-Nouvelle (Aude),
VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
VU l'arrêté n° A/RH/2021/225 en date du 08/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de : Attaché principal, est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1) BOSCA François	Attaché, échelon 9	01/01/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion, et Monsieur le Trésorier de Narbonne.

Fait à Port La Nouvelle le 15 juin 2026.

Henri MARTIN,
Maire de Port La Nouvelle

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

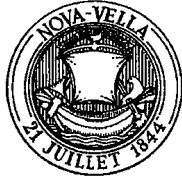
Notifié au titulaire le

Ou

Publié le

Signé le 16/06/2026
François BOSCA
François BOSCA
✓ Certifié par *you sign*





REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

ARRETE

n° A/RH/2026/165

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de Port-la-Nouvelle (Aude),
VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des
Animateurs territoriaux,
VU l'arrêté n° A/RH/2021/225 en date du 08/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de : Animateur principal de 1^{ère} classe, est
fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1) SANCHEZ Jordan	Animateur principal 2 ^{ème} classe, échelon 7	15/11/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent
arrêté qui sera notifié à l'intéressé, ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre
de Gestion, et Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Port La Nouvelle le 15 juin 2026.

Henri MARTIN,
Maire de Port La Nouvelle

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à
compter de la présente publication.

Notifié au titulaire le

Ou

Publié le

Signé le 15/06/2026
Jordan SANCHEZ

Jordan SANCHEZ

✓ Certifié par yousign





VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

ARRETE

n° A/RH/2026/163

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire de Port-la-Nouvelle (Aude),
VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
VU l'arrêté n° A/RH/2021/225 en date du 08/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de : Agent de maîtrise principal, est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 - COMBES David	Agent de maîtrise, échelon 5	01/07/2026
2 – ROQUES Benoît	Agent de maîtrise, échelon 13	01/01/2026
3 – PLA Damien	Agent de maîtrise, échelon 10	01/01/2026
4 – AIGUILLE Christel	Agent de maîtrise, échelon 11	01/01/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes
Promouvables	4	3
Inscrits	1	3

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion, et Monsieur le Trésorier de Narbonne.

Fait à Port La Nouvelle le 15 juin 2026.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Notifié au titulaire le

Ou

Publié le

Signé le 16/06/2026 David COMBES ✓ Certifié par youSign	Signé le 18/06/2026 Benoît ROQUES ✓ Certifié par youSign
Signé le 15/06/2026 Damien PLA ✓ Certifié par youSign	Signé le 15/06/2026 Christel AIGUILLE ✓ Certifié par youSign

Henri MARTIN,
Maire de Port La Nouvelle





REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

ARRETE

n° A/RH/2026/162

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Maire de Port-la-Nouvelle (Aude),
VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU l'arrêté n° A/RH/2021/225 en date du 08/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1) GRENIER Caroline	Agent administratif, échelon 8	01/10/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion, et Monsieur le Trésorier de Narbonne.

Fait à Port La Nouvelle le 15 juin 2026.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Notifié au titulaire le

Signé le 16/06/2026
Caroline GRENIER

Ou

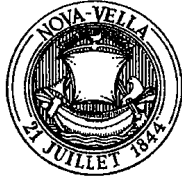
Publié le

Caroline GRENIER

✓ Certifié par  yousign

Henri MARTIN,
Maire de Port La Nouvelle





VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

ARRETE

n° A/RH/2026/167

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Maire de Port-la-Nouvelle (Aude),
VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU l'arrêté n° A/RH/2021/225 en date du 08/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de : Adjoint technique principal 2^{ème} classe, est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1) DI FAZIO Jonathan	Adjoint technique, échelon 9	01/08/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes
Promouvables	0	2
Inscrits	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion, et Monsieur le Trésorier de Narbonne.

Fait à Port La Nouvelle le 15 juin 2026.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Notifié au titulaire le

Ou

Publié le

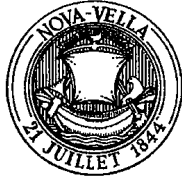
Signé le 16/06/2026
Jonathan DI FAZIO

Jonathan DI FAZIO

✓ Certifié par 7/you sign

Henri MARTIN,
Maire de Port La Nouvelle





REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

ARRETE

n° A/RH/2026/166

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE : AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Le Maire de Port-la-Nouvelle (Aude),
VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
VU l'arrêté n° A/RH/2021/225 en date du 08/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de : Agent social principal 1^{ère} classe, est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1) MAGRO Cyrielle	Agent social principal 2 ^{ème} classe, échelon 7	08/06/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion, et Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Port La Nouvelle le 15 juin 2026.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Notifié au titulaire le

Ou

Publié le

Signé le 19/06/2026
Cyrielle MAGRO

✓ Certifié par // yousign

Henri MARTIN,
Maire de Port La Nouvelle

